

certaines conditions pathologiques inhérentes au sujet blessé, sa mauvaise constitution, un tempérament nerveux à l'excès, l'état moral, certaines prédispositions acquises ou héréditaires, certaines habitudes et l'état d'ivresse surtout, enfin les soins consécutifs à la blessure, les conditions dans lesquelles s'est trouvé le blessé à la suite de son accident, le refus qu'il a pu faire d'une opération devenue nécessaire, etc., etc., telles sont les circonstances antérieures et postérieures à la blessure et sur lesquelles l'expert devra fournir son appréciation, pour permettre au juge de préciser le degré de culpabilité de l'auteur de l'attentat.

Les conséquences les plus éloignées des lésions soumises à l'examen du médecin légiste ne doivent pas davantage être omises. L'expert indiquera donc quelles seront les suites naturelles des blessures, le degré de gêne dans le travail ou les infirmités qu'elles occasionneront; en un mot, toutes les conséquences probables de l'accident, conséquences qui varieront, du reste, non-seulement suivant le siège et l'intensité de la blessure, mais suivant la constitution, le tempérament, les habitudes, l'âge, le sexe et la profession du blessé. Si l'expert n'est consulté que plus ou moins longtemps après l'accident, nous devons supposer qu'il existe des traces de la blessure. La cicatrice, par exemple, appellera toute l'attention de l'expert. Le médecin légiste devra déterminer la forme, la grandeur, la couleur, la solidité de cette cicatrice; comme pour une blessure encore existante, il s'efforcera de préciser toutes les circonstances qui ont dû accompagner la lésion, les conséquences actuelles qu'elle entraîne, les conséquences futures qu'elle entraînera, la gêne que pourra apporter la cicatrice à l'accomplissement des fonctions ou au travail habituel du blessé, enfin les difformités apparentes ou réelles qu'elle occasionne.

Nous n'avons fait qu'énumérer très-rapidement les questions de médecine légale qui se rattachent à l'examen juridique des blessures; mais cette énumération suffit pour nous faire embrasser d'un rapide coup d'œil l'étendue et l'importance des problèmes qui se rattachent à ce sujet. Il est même difficile de formuler des règles générales applicables à ce genre d'examen. Le médecin légiste ne réussira à résoudre ces difficiles questions qu'en unissant une parfaite connaissance de l'anatomie et de la pathologie externe à une expérience éprouvée. C'est cette expérience, unie au savoir le plus étendu, qui fait aujourd'hui la célébrité de quelques experts légistes réputés auprès de nos tribunaux.

Ce que nous venons de dire ne s'applique qu'aux véritables blessures, qu'elles soient suivies de mort ou de guérison; mais il existe encore d'autres espèces de lésions que l'on pourrait appeler de fausses blessures, et sur lesquelles on consulte encore les experts médecins: ce sont les lésions que l'on trouve sur des cadavres et que l'on soupçonne avoir été faites sur ces cadavres dans le but de donner le change sur les véritables causes de la mort. Réciproquement, il est un certain nombre de phénomènes cadavériques qui pourraient en imposer au chirurgien et passer pour le résultat de violences exercées pendant la vie; enfin, il est des cas où un cadavre ayant été retiré de l'eau ou d'un précipice, portant des blessures, on demande à l'expert de dire si ces blessures ont déterminé la mort avant la submersion, la chute, etc. L'examen des lésions cadavériques ne se rattache qu'accessoirement au sujet qui nous occupe, et nous renvoyons, pour les détails que comporte cette question, à un autre article. V. AUTOPSIE.

BLESTIUM, ville de l'ancienne Grande-Bretagne, chez les Silures, au N.-O. de Londres.

BLESTRISME s. m. (blè-stri-sme). Pathol. Inquiétude, agitation fébrile qui ne permet pas de rester en place.

BLESUM, nom latin de Blois.

BLESUS. V. BLÉSUS.

BLËSY. V. BLAISY.

BLET, **BLETTE** adj. (blè, è-te. — Ce mot dérive d'une racine germanique qui a le sens de tendre, mou, lâche, peureux, etc., et qu'on retrouve avec cette signification première, principalement dans les idiomes scandinaves: en suédois, *blat*, *bläta*; en danois, *blad*, *blæde*. L'allemand et le hollandais n'ont conservé que la signification secondaire et figurée dans *blæde*, pusillanimité, et *blæde*, même sens). En parlant d'un fruit, Ramolli par un commencement de décomposition, qui, chez certains fruits, est un signe de maturité: *Fruit BLET*. *Poire, nèfle, corne BLETTE*. On ne mange les nèfles que lorsqu'elles sont BLETES. (Acad.) Après la maturation, le fruit subit un autre genre d'altération qui le fait changer de nature: il devient BLET ou il se pourrit. (Chaptal.) Si on laisse le fruit trop longtemps sur l'arbre, il devient BLET. (Raspail.)

BLÈTE ou **BLETTE** s. f. (blè-te — du gr. *bliton*, même signif.). Bot. Genre de plantes, de la famille des chénopodées, comprenant plusieurs espèces originaires de l'Europe ou de l'Asie, dont quelques-unes sont cultivées dans nos jardins, notamment celle à laquelle ses beaux fruits rouges ont fait donner le nom

d'épinard-fraise: *On emploie quelquefois la teinture rouge des fruits de la BLÈTE pour donner de la couleur aux vins trop pâles*. (Gouas.) « Nom que l'on donne, dans certains pays, à la bête ou carde poirée.

BLËTHISE s. f. (blè-ti-ze). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, dont une espèce se rencontre dans le Calvados et dans les environs de Lille.

BLËTIE s. f. (blè-ti). Bot. Genre d'orchidées comprenant une vingtaine d'espèces du Pérou, du Mexique et des îles australes de l'Afrique.

BLËTISA, ville de l'Espagne ancienne, dans la Lusitanie, chez les Vettons.

BLËTTERANS, bourg de France (Jura), ch.-l. de cant., arrond. et à 10 kil. N.-O. de Lons-le-Saunier; pop. aggl. 1,021 hab. — pop. tot. 1,163 hab. Fabrique de poterie et tuyaux de drainage; commerce important de céréales et de bétail. Eglise de la fin du xiii^e siècle.

BLËTTERIE (Jean-Philippe-René de LA), littérateur et historien français, né à Rennes en 1698, mort en 1772. Membre de la congrégation de l'Oratoire, il enseigna d'abord la rhétorique, puis l'histoire ecclésiastique au séminaire de Saint-Magloire, délaissa la poésie, à laquelle il s'était livré quelque temps, pour s'adonner à l'étude de l'hébreu, et vint habiter l'Oratoire Saint-Honoré, à Paris, où il composa la *Vie de l'empereur Julien* (1735), ouvrage aussi curieux qu'instructif, aussi impartial que bien écrit, qui fonda sa réputation. Ayant dû, par la suite, quitter sa congrégation, il fut nommé professeur d'éloquence au Collège royal et élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1742. S'étant présenté à l'Académie française concurrentement avec Louis Racine, il fut exclu par la cour ainsi que ce dernier, parce qu'ils passaient l'un et l'autre pour partisans du jansénisme. Les académiciens, dit à ce sujet le président Hénault, ne considérèrent pas moins le savant et judicieux abbé comme un collègue qu'ils n'avaient pas. « Outre l'ouvrage précité, la Bletterie a publié une *Histoire de l'empereur Julien* (1748, 2 vol.), qui n'eut pas le succès du premier; *Lettres d'un ami au sujet de la relation du quétisme* (1733); la traduction des *Mœurs des Germains et vie d'Agriola* de Tacite (1755, 2 vol.), et la traduction des *Annales* de Tacite (1768, 3 vol.). La première de ces traductions est estimée; il n'en est pas de même de la seconde, qui est assez exacte, mais mal écrite, et dans laquelle la Bletterie,

En bourgeois du Marais a fait parler Tacite. Elle fut surtout vivement critiquée par Linguet et par Voltaire, dont on connaît les vers épiques épiques :

Hier on m'apporta, pour combler mon ennui,
Le Tacite de la Bletterie.

On doit, en outre, à cet écrivain, divers mémoires, insérés dans le recueil de l'Académie des inscriptions, une édition de la grammaire hébraïque de Masclef, dont il avait adopté le système de lecture, etc.

BLËTTIR v. n. ou intr. (blè-tir — rad. *blët*). Devenir blèt: *Les fruits de l'alizier perdent leur acreté quand ils commencent à BLËTTIR*. Les sorbes ne peuvent se manger que lorsqu'elles BLËTTISSENT. Les fruits du sapin-tillier sont connus dans toute l'Amérique méridionale sous le nom de nèfles d'Amérique; on les mange quand ils ont BLËTTI. (Richard.) « On dit aussi BLËSSIR.

BLËTTISSEMENT s. m. (blè-ti-se-man — rad. *blëttr*). Modification que subissent certains fruits charnus, et qui consiste en un commencement de décomposition nécessaire à la maturation de quelques-uns: *Le BLËTTISSEMENT des nèfles, des alizes*. Le BLËTTISSEMENT des poires. Les oiseaux n'attaquent certains fruits que lorsque le BLËTTISSEMENT les avertis qu'ils sont mangeables. (Encycl.) « On dit aussi BLËSSISSEMENT.

BLËTTISURE s. f. (blè-ti-su-ré — rad. *blët*). Etat d'un fruit blèt: *La BLËTTISURE de la nèfle et de la corne est nécessaire pour rendre ces fruits mangeables*. « On dit aussi BLËSSISURE.

BLËTTON s. m. (blè-ton). Syn. peu usité de BÉTON.

BLËTTON (Jean-François), écrivain religieux français, né en 1791, près de Valence. Il entra dans les ordres, devint en 1816 vicaire de Saint-Vallier, et s'adonna, pendant ses heures de loisir, à l'étude de l'histoire ecclésiastique et de l'écriture sainte. On lui doit, outre plusieurs écrits ascétiques, la *Vie de saint Augustin* (1828); la *Vie de saint Louis* (1828); la *Vie de sainte Catherine de Sienne* (1829); *Abregé des preuves de la religion* (1829); *Motifs de consolations que la religion procure à l'homme* (1841).

BLEU, **BLEUE** adj. (C'est une racine germanique qui a donné naissance au mot *bleu*. On la retrouve dans l'ancien haut allemand *blao*, *blaw*; dans l'anglo-saxon *bleo*, *blæc*; dans l'allemand *blau*; dans l'anglais *blue*; dans l'islandais *blar*, *blá*; dans le danois *blau*; dans le suédois *blå*; dans le hollandais *blauw*. Peut-être doit-on rapprocher le mot *bleu*, *blau*, des autres noms de couleurs, tels que *blanc*, *black*, *flavus*, etc., qui, avec des significations spéciales bien distinctes et souvent même incompatibles, paraissent néanmoins

dériver originairement toutes d'une racine commune ayant le sens de briller, et qu'on retrouve dans l'allemand *blinken*, le latin *flagrare*, le grec *phlegô*, le sanscrit *bhraj*, *bhraj*, *bhlag*, etc.). Se dit d'une couleur particulière impossible à définir en soi, mais dont les diverses nuances se rencontrent fréquemment dans la nature, notamment dans un ciel sans nuage, dans la mer par un ciel serein, dans la fleur du bluet, etc., etc.: *La mer étendait sa nappe BLEUE, et le ciel déroulait au-dessus un autre champ d'azur*. (Chateaub.) *L'eau et l'air nous paraissaient BLEUS*. (A. Martin.) Les anciens avaient remarqué la couleur BLEUE des eaux des Thermopyles. (Maury.) Le Jardin d'acclimatation possède une paire de faisans BLEUS de la Cochinchine. (L.-J. Larcher.)

Laisse une douce larme, au bord de tes yeux bleus,
Briller en s'écoulant comme une étoile aux cieux.

A. DE MUSSET.

De quel éclat brillait dans la bataille
Ses habits bleus, par la victoire usés!

BÉRANGER.

... Heureux pêcheur! il te reste la mer,
Une plaine aussi bleue, aussi large que l'air.

A. BARBIER.

... Après bien des jours, bien des ans révolus,
Le ciel restera bleu quand nous ne serons plus.

SAINT-BOUVE.

— Livide, en parlant de la peau ainsi colorée par l'effet d'une contusion, d'une cause physique ou d'une émotion quelconque: *Avoir les joues BLEUES de froid*. Ce cadavre est déjà BLEU. Je suis tombé, j'en ai le genou tout BLEU. Elle s'effraya tellement, qu'elle en devint BLEUE.

— Par ext. S'applique à l'émotion même qui rend bleu: *Avoir des colères BLEUES*. Le patient, franc-comtois et roux, deux garanties d'impudence trascinée, lancé et relancé ainsi en manière de balle, était arrivé à la fureur BLEUE. (E. Souché.)

— *Cordon bleu*, Large ruban de tabis bleu qui portaient les chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit: *Le roi envoya le cordon BLEU à tel prince*. (Acad.) « Celui même qui est revêtu de la dignité de chevalier du Saint-Esprit: *Il fut nommé cordon BLEU*. « Dignitaire, grand personnage quelconque: *Il y avait là des ministres, des généraux, des cordons BLEUS*.

L'argent d'un coraon bleu n'est pas d'autre façon
Que celui d'un fripier ou d'un aide maçon.

RÉGNIER.

Ils laissent passer Cornélie,
Les ducs et pairs, le chevalier
Et les cordons bleus d'Italie.

VOLTAIRE.

« Par plaisant. Cuisinière très-habile: *Nous n'avons rien à désirer sous le rapport de la table, nous avons pris un cordon BLEU*.

— *Bas-bleu*, Femme auteur. (V. BAS-BLEU.)

— *Pop. Vin bleu*, Gros vin de couleur violette: *Boire du vin BLEU*. *S'abreuver de vin BLEU*.

Le peuple, c'est la fille de taverne,
La fille buvant du vin bleu,
Qui veut dans son amant un bras qui la gouverne.

A. BARBIER.

V. ci-après BLEU subst.

— *Conte bleu*, Histoire incroyable et faite à plaisir, discours en l'air: *C'est un CONTE BLEU que vous nous faites là*.

Voilà les contes bleus qu'il vous faut pour vous plaire.

MOLIÈRE.

Et vous-même, ma mère, êtes-vous ivre ou folle,
De me baliver avec vos contes bleus,
Et me faire enragier depuis une heure ou deux?

RÉGNIER.

« *Faire des coups bleus*, Faire des efforts inutiles.

— *Anc. mar. Officier bleu*, Celui qu'un capitaine de vaisseau créait à son bord pour remplacer un autre officier.

— *Hist.* Se disait des républicains, par opposition aux Vendéens ou royalistes, qu'on appelait les blancs: *Le capitaine Hamelin n'était pas tellement capitaine BLEU, qu'il eût tout à fait oublié les vieilles coutumes hospitalières du terroir breton*. (J. Janin.) Les hommes et les femmes les plus BLEUS dans le fond de l'âme furent surpris en trouvant au milieu d'eux un débris de cette vieille société française. (J. Janin.) V. BLEU subst.

— *Hist. relig. Filles bleues*, Les annonciades, parce qu'elles étaient vêtues de bleu.

— *L'homme au petit manteau bleu*, *Le petit manteau bleu*, Nom populaire du philanthrope Champion.

— *Pathol. Maladie bleue*, Nom vulgaire de la cyanose.

— *Anc. chim. Cendres bleues*, Carbonate de cuivre artificiel.

— *Minér. Pierres bleues*, Nom donné en Belgique, dans nos départements du Nord et dans la Prusse rhénane, à des calcaires compactes d'un gris bleuâtre ou violacé, qui appartiennent aux calcaires carbonifères et fournissent d'excellents matériaux de construction. On estime surtout les pierres bleues de Soignies ou des Ecaussines, en Belgique. Elles peuvent recevoir toutes les formes, se sculptent avec la plus grande facilité, se polissent comme le marbre, et résistent parfaitement aux influences atmosphériques.

— *Gramm.* Suivi d'un adjectif ou d'un autre mot qui le qualifie, *bleu* forme une locution composée dont les deux éléments restent invariables. On doit donc écrire: *Une robe BLEU*

FONCÉ, des rubans BLEU CLAIR, des rideaux BLEU DE CIEL, etc., parce que ces locutions sont elliptiques et signifient d'un bleu foncé, d'un bleu clair, d'un bleu de ciel, etc.: *Elle était grande, blanche, les yeux BLEU FONCÉ, les dents comme de l'émail*. (Mérimée.) Elle avait les cheveux d'un blond très-pâle, les yeux BLEU CLAIR et les joues très-roses. (E. Sue.) Toute sa toilette consistait en deux vieilles douillettes, dont l'une, BLEU SAPHIR, pour les dimanches. (Fr. Soulié.) De grands yeux BLEU ARDOISE, enfouis sous d'épais sourcils blonds, lui donnaient un regard presque farouche. (Fr. Soulié.) La pauvre femme, qui s'était plâtrée avec du mauvais blanc, avait une teinte BLEU DE CIEL. (Th. Gaut.) Cette pièce est délicieuse, dit-elle, en admirant une tenture BLEU DE CIEL relevée par des perles. (Balz.) On dit quelquefois elliptiquement *bleu ciel*, *bleu faience*, *bleu ardoise*, etc. Vous avez là un très-beau lit à rideaux BLEU CIEL, monsieur. (A. de Muss.) Ce gros petit homme, pelotonné dans son coin, ouvrait de temps en temps ses petits yeux BLEU FAIENCE. (Balz.)

BLEU, s. m. (même étym. que l'adj.) La couleur bleue: *Un beau BLEU, un bleu clair, un BLEU foncé, un BLEU gris*. Le BLEU du ciel. Le BLEU des veines. Faire teindre une étoffe en BLEU. Je bénissais mon abandon et me trouvais heureux de pouvoir rester dans le jardin à jouer avec des cailloux, à observer des insectes, à regarder le BLEU du firmament. (Balz.) Je n'aime que le BLEU; il me va très-bien. (Scribe.) Le ciel reprend son BLEU changeant. (V. Hugo.) Il y a trente BLEUS clairs différents et autant de BLEUS foncés. (A. Karr.) Le BLEU est la seule couleur que la nature ait refusée à la rose. (A. Karr.) Ses grands yeux étaient d'un BLEU gris. (Fr. Soulié.)

— *Fam.* Marque livide résultant d'un coup, d'un meurtrissure: *Elle se plait à le pincer, à lui faire des BLEUS*. Je me trouve presque autant de noirs et de BLEUS sur le corps que monseigneur. (L. Viardot.)

— Matière colorante dont on se sert pour peindre ou teindre en bleu: *Mettre du BLEU*. *Passer une teinte de BLEU*.

— *Pop.* Vin de mauvaise qualité, de couleur violette, ainsi nommé parce que ce bourgogne apocryphe tache de bleu les nappes des cabarets: *Boire du BLEU*. Chez Paul Niquet on boit du BLEU et de l'eau d'aff, par excès de civilisation. (Th. Gaut.) « Gros bleu, Bleu plus chargé encore de couleur que le bleu ordinaire: *Peu à peu les paysans avaient pris l'habitude de joindre à leur consommation hebdomadaire de GROS BLEU, d'abord un morceau sur le pouce, puis plusieurs morceaux sur la table*. (X. Boni.) « Petit bleu, Bleu plus léger, moins chargé en couleur: *C'était un PETIT BLEU extrêmement réjouissant*. (A. Dum.) En causant, la franchise, arrosée par les libations d'un PETIT BLEU, les avait poussés l'un et l'autre à se faire leur biographie. (H. Murger.)

— *Passer au bleu*, Tremper le linge blanc, déjà lessivé ou savonné, dans une eau imprégnée d'une substance bleue, pour lui donner une teinte légèrement azurée. « Fig. et fam. Faire disparaître, dissiper, consommer: *Je lui avais prêté ma montre, je crains bien qu'il ne l'ait passée au BLEU*. Son héritage est depuis longtemps passé au BLEU.

— *N'y voir que du bleu*, *N'y rien voir*, n'y rien comprendre: *Il m'a refait au même, que je n'y ai vu que du BLEU*. Madame son épouse se moque de lui, qu'il n'y voit que du BLEU.

— *Jurer en bleu*, Prononcer, dans l'impatience, la colère, les juréments adoucis qui se terminent en bleu: *Corbleu, morbleu, parbleu, palsambleu, ventrbleu, têtebleu*, etc.

Têtebleu! ce me sont de mortelles blessures
De voir qu'avec le vice on garde des mesures.

MOLIÈRE.

Etes-vous l'envoyé de Dieu?

Arrivez-vous de ce beau lieu?

Où tout est tapissé de bleu?

En vous tout nous l'atteste:

Têtebleu!

Ventrebleu!

Vous êtes céleste.

Si j'avais gagé, palsambleu!

J'aurais perdu, mais de bien peu,

Avec quelle adresse, morbleu!

Vous nous donnez le change!

Car parbleu,

Ce corps bleu

Loge un esprit d'ange.

(Le chev. de Boufflers à Mme de Lauzun, vêtue tout en bleu.)

— *Art cul.* Manière de faire cuire certains poissons dans un court-bouillon où l'on a mis du vin, ce qui donne à la sauce une teinte bleuâtre: *Truite, brochet, carpe au BLEU*. Ce turbot est trop petit pour que vous le mettiez au BLEU. La marquise de Pompadour, dont le nom de famille était Poisson, sollicitait vivement son royal amant d'élever son frère à la dignité de cordon bleu. Louis XV se refusa pas positivement, mais il crut devoir consulter un des seigneurs de sa cour, qui lui répondit spirituellement: « Je ne crois pas, sire, que ce poisson-là soit assez gros pour être mis au BLEU. »

— *Hist.* Conducteurs de chars vêtus de bleu, dans les cirques de Rome et surtout de Constantinople, formant l'une des factions de ces cirques: *La faction des BLEUS*. « Nom que les Vendéens donnaient aux soldats de la République, à cause de la couleur de leur uniforme: *C'est un BLEU, ce sont des BLEUS*, était, parmi les premiers, le signal de la proscription et des massacres. Au commencement de ces luttes fratricides, les aristo-